

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Rapport intermédiaire

31/03/2024

Rapport intermédiaire de projet

Atlas de la biodiversité intercommunale de Saint-Brieuc Armor Agglomération			
Date de soumission du rapport	31/03/2024	Période couverte par ce rapport (période de référence)	Du 01/09/2023 au 31/03/2024 (7 mois)
Convention de subvention n°	OFB/22/0474	Durée de mise en œuvre prévue par la convention	30 mois : (01/2023 - 06/2025)
Bénéficiaire de la subvention		Saint-Brieuc Armor Agglomération	
Responsable du projet		Nathan LENESTOUR, Chargé de mission Atlas de la Biodiversité Intercommunale	
Contact		nathan.lenestour@sbaa.fr , 02 96 77 30 56	
Auteur(s) du rapport		Nathan LENESTOUR Saint-Brieuc Armor Agglomération	

Coût total prévisionnel du projet (<i>rappel</i>)	395 526, 12 €		
Subvention accordée par l'OFB (<i>rappel</i>)	39 105, 22 €		
Montant déjà versée par l'OFB (<i>rappel</i>)	11 731, 57 € (30 %)		
Montant des dépenses engagées sur la période de référence (<i>à titre indicatif</i>) (<i>estimation</i>)	31 360,35 €	Consommation budgétaire (% du coût total)	07,93 %

Table des matières

I. Identification du projet.....	3
II. Avancement et mise en œuvre du projet.....	7
II.1 Gestion et mise en œuvre du projet sur la période de référence.....	7
II.1.1 Description générale de l'avancement du projet.....	7
II.1.2 Gouvernance et implication des parties prenantes.....	8
II.1.3 Mise en œuvre des actions visant l'acquisition de connaissances.....	9
II.1.4 Actions de mobilisation et sensibilisation.....	11
II.1.5 Communication.....	12
II.1.6 Tableau récapitulatif des actions prévues et résultats.....	14
II.2 Suite des actions prévues et perspectives post-ABC.....	16
II.3 Autoévaluation.....	19
III. Annexes.....	20
III.1 Documents de présentation des différentes réunions tenues : Supports de présentation, compte-rendu et feuilles d'émargement des COPIL et COTECH.....	20
III.2 Bilan de l'atelier dédié à l'ABI lors du comité partenarial du PCAET.....	20
III.3 Rapport de pré-diagnostic (Phase 1).....	21
III.4 Cartographies représentant le sous-zonage du territoire validé par les élus en COPIL dans le cadre de la sensibilisation des scolaires.....	21
III.5 Articles de presse faisant référence au lancement de l'ABI.....	22
III.5.1 Ouest France du 26 octobre 2023.....	22
III.5.2 Le Penthièvre du 02 Novembre 2023.....	23
III.5.3 Le Télégramme du 1er décembre 2023.....	24
III.5.4 Magazine de l'Agglo n°26 – Octobre, Novembre, Décembre 2023.....	25
III.6 Plaquette de présentation de l'ABI distribuée au grand public lors du festival Natur'Armor, et dans les communes.....	25
III.7 Exemple d'une fiche espèce destinée au grand public.....	26
III.8 Carte des sites priorités pour les inventaires en phases 2 et 3.....	27

I. Identification du projet

Titre du projet	Atlas de la biodiversité communale de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Période totale prévue pour la mise en œuvre du projet	22 mois (du 01/09/2023 au 30/06/2025)
Contexte du projet (Rappel issu de la fiche projet en Annexe 1 de la convention)	<p>Principale agglomération du département des Côtes d'Armor (22), Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA), est issue de la fusion, le 1^{er} janvier 2017, de 5 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et d'une commune. SBAA compte à ce jour 32 communes pour une population de plus de 150 000 habitants.</p> <p>Paysage de transition entre le massif armoricain et la mer, le territoire de l'agglomération de Saint-Brieuc dispose d'une « charpente naturelle » exceptionnelle. Composée d'une frange littorale au nord, de quatre bassins versants correspondant à autant de vallées, de forêts, et reliefs, elle se déploie sur l'ensemble du territoire, et lui donne une grande cohérence paysagère. L'agglomération en tire son identité et un cadre de vie naturel à fort potentiel, renforcés par la présence d'éléments de patrimoine et la proximité entre ville et campagne. Le territoire est par ailleurs caractérisé par des secteurs plus urbanisés près de la ville-centre et des espaces naturels agricoles en périphérie. Cette mosaïque paysagère est une véritable richesse la biodiversité du territoire.</p> <p>Plusieurs sites naturels sont protégés sur le territoire au titre de leur biodiversité. SBAA compte ainsi seize ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique) de type 1 et cinq de type 2 recensées, deux sites Natura 2000 (Forêt de Lorge, Landes de Lanfains, Cime de Kerchouan et Baie de Saint-Brieuc Est respectivement animé et co-animé par SBAA), une Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Baie de Saint-Brieuc cogérée par l'Agglomération, plusieurs Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des propriétés du Conservatoire du Littoral.</p> <p>Ce territoire comporte également plusieurs stations d'espèces (Vipère péliade par exemple aux Landes de Lanfains, le Coléanthe délicat à Saint Barthélémy sur Ploufragan) et d'habitats (Dunes boisées sur Hillion) à très forte valeur patrimoniale.</p> <p>Au delà de ces zones et espèces, la connaissance du vivant sur le territoire de l'agglomération demeure limitée. Il est donc nécessaire de se doter d'une vision globale des enjeux et des dynamiques pour les prendre en compte dans les politiques publiques de l'agglomération. De plus, l'appropriation de ces questions par l'ensemble des acteurs (publics, privés, citoyens, jeunes) est primordiale. La réalisation d'un Atlas de la biodiversité semblait donc tout à fait pertinente afin de répondre à ces problématiques.</p> <p>Certaines communes du territoire ont déjà entrepris la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) par le passé : Plérin en 2010, Saint-Brieuc en 2014 et Plédran en 2023, apportant une plus-value significative sur la connaissance à l'échelle communale sans pour autant articuler les enjeux d'un ABC à l'autre.</p>

	<p>Dans ce contexte, et afin de mieux prendre en compte les continuités écologiques à une échelle plus large, SBAA a fait le choix de s'engager dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI). Cet ABI permettra à Saint-Brieuc Armor Agglomération, de mieux connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel. Il devra constituer avant tout un véritable outil participatif et pédagogique associant les communes, les habitants, les associations locales et plusieurs partenaires scientifiques.</p> <p>Il est à noter que l'agglomération est déjà engagée dans plusieurs actions et programmes qui contribueront directement à l'Atlas de la Biodiversité et/ou qui auront directement vocation à intégrer ses enjeux, comme par exemple le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), le Plan de Paysage, le PLUi (Plan Local d'urbanisme intercommunal), et bien d'autres.</p>
<p>Objectifs du projet (Rappel issu de la fiche projet en Annexe 1 de la convention)</p>	<p>Au-delà d'un inventaire complet du vivant (faune, flore, dynamiques fonctionnelles) et d'une cartographie des milieux, cet atlas visera donc à identifier les enjeux prioritaires de conservation sur l'ensemble des 32 communes du territoire et à les intégrer dans les politiques publiques et les projets d'aménagements de l'agglomération. Au delà d'une étude sur les espèces animales et végétales, ainsi que les habitats d'intérêt et les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue), il intégrera en particulier une trame noire de manière à identifier les corridors sans éclairage artificiel nocturne, cruciaux notamment pour certains oiseaux et insectes de nuit. Complétant la trame verte et bleue aussi produite dans le cadre de l'atlas, la trame noire devra permettre d'aboutir à terme à une gestion différenciée de l'éclairage, en lien avec les documents d'urbanisme, sur l'ensemble du territoire.</p> <p>L'ABI permettra par ailleurs de doter l'agglomération d'une véritable stratégie globale de préservation du vivant, assortie d'objectifs et d'un plan d'action opérationnel. Conformément au PCAET de SBAA, il s'attachera notamment à souligner les co-bénéfices climat-biodiversité des actions proposées en travaillant en transversalité.</p> <p>Il s'agira enfin, tout au long de sa réalisation, de partager ces enjeux avec le plus grand nombre en s'appuyant sur une démarche participative et pédagogique.</p> <p>Les différents objectifs poursuivis peuvent être détaillés comme suit :</p> <p>I- Identifier & cartographier les enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Issu d'une fusion récente, le territoire comporte 32 communes et les connaissances ne sont pas équitables spatialement. Le littoral a été plus étudié, mais de manière générale, la richesse écologique, faunistique et floristique de SBAA n'est pas encore bien connue. C'est notamment le cas sur les secteurs rétro-littoraux, où ont été observées moins de contributions pour l'observation de l'environnement. Le manque de données est particulièrement marqué sur le sud du territoire. • Le but sera d'acquérir de solides connaissances pour mieux identifier les enjeux du vivant en prenant en compte les continuités écologiques terrestres et aquatiques (Trame Verte et Bleue) ainsi que l'absence de pollution lumineuse la nuit avec une Trame Noire.

II- Se doter d'une stratégie et d'un plan d'action

- Identifier et mener des actions de préservation, de gestion durable des espèces menacées et des habitats rares et menacés
- Proposer des réponses pour améliorer les potentialités d'accueil de la biodiversité à tous les niveaux, y compris dans les espaces plus ordinaires comme les bords de route, les espaces verts, etc.
- Explorer des milieux parfois oubliés des politiques publiques comme les prairies qui sont de réels potentiels en terme de réservoir de biodiversité, ou encore les vallées boisées et les landes.
- Disposer d'un outil SIG (Système Informatique Géographique) cumulant la totalité des couches d'informations disponibles où pourront être croisés plusieurs types de données relatives à des problématiques en lien avec l'aménagement du territoire.
- Souligner et promouvoir les co-bénéfices climat et biodiversité.

III- Intégrer ces éléments dans les politiques publiques de SBAA

- Disposer d'une cartographie des zones à enjeux pour la biodiversité, pour permettre leur intégration dans les documents d'urbanisme et de planification (PLUi, SCoT, SDENR, etc.)
- Éclairer la décision publique de manière à éviter les impacts négatifs sur le vivant et à gérer durablement les espaces naturels.
- Se mettre en cohérence avec le plan d'action du SRADDET.
- Assurer la transversalité entre les directions de SBAA et les communes dans le cadre de projets pouvant avoir une incidence sur la biodiversité du territoire

IV- Sensibiliser l'ensemble des acteurs (publics, privés, citoyens), dont les plus jeunes

- Sensibiliser les élus, les acteurs socio-économiques, et le grand public aux enjeux du vivant
- Contribuer aux animations réalisées par SBAA sur la thématique de l'écologie (sensibilisation du grand public ou de public spécifiques) .
- Développer des outils de communication dédiés à l'ABI basés sur des éléments graphiques caractéristiques (mascotte, plaquettes, plateforme participative)
- Agir directement auprès de certains publics, notamment scolaires via des interventions ou des animations dédiées

L'ABI constituera un outil d'aide à la décision pour les élus de l'agglomération et des communes qui la composent, leurs services techniques, et une base d'information publique pour l'ensemble des acteurs du territoire.

L'ambition est de finaliser l'ensemble des rendus de l'ABI (inventaires, cartographie, stratégie et plan d'action, etc.) d'ici le 30 juin 2025, et de faire perdurer ce travail dans le temps au-delà de cette date via les outils de communication mis en place, un travail en transversalité avec les communes, et l'intégration des enjeux dans les politiques publiques pertinentes de SBAA, notamment en matière d'urbanisme.

L'Atlas fera par ailleurs l'objet d'un suivi et d'une évaluation des actions au cours des années qui suivront sa validation.

Résumé du projet
(Rappel issu de la fiche
projet en Annexe 1 de la
convention)

SBAA est un territoire de 32 communes présentant une diversité de milieux naturels et de paysages englobant notamment des falaises littorales, des landes intérieures, un bocage plus ou moins dense, et quelques massifs forestiers. La collectivité abrite également deux sites Natura 2000, une Réserve Naturelle Nationale, plusieurs espaces naturels sensibles, et des propriétés du Conservatoire du Littoral.

Ce territoire comporte plusieurs stations d'espèces et d'habitats à très forte valeur patrimoniale et dont SBAA a pour mission leur préservation.

Au delà de ces zones et espèces, la connaissance du vivant sur le territoire de l'agglomération demeure limitée. La collectivité souhaite ainsi fédérer l'ensemble de son territoire et ses acteurs (élus locaux, habitants, acteurs socio-économiques et associatifs) autour des enjeux de la biodiversité.

SBAA s'est donc engagée dans une démarche d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale afin de mieux connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel, tout en se dotant d'un outil participatif et pédagogique.

Le projet consistera en la réalisation d'une étude sur les espèces et la Trame Verte et Bleue par un prestataire. Une étude distincte sera dédiée à la Trame Noire .

Pour ce projet, SBAA travaille conjointement et en toute transparence avec les 32 communes ainsi qu'avec les différents services de l'agglomération concernés par la notion de biodiversité dans leurs projets et missions. Une attention particulière sera donnée à la remontée des informations et à la communication auprès de différentes publics. Un accompagnement pédagogique de sensibilisation ainsi qu'une campagne de communication seront mis en place afin que la population s'approprie les enjeux de la biodiversité de leur cadre de vie.

L'objectif de cet Atlas de la Biodiversité Intercommunale est de réaliser un état de connaissances homogènes sur l'intégralité du territoire, avec pour priorité l'identification des continuités écologiques et leur intégration dans les politiques publiques de l'agglomération.

L'ABI constituera un outil d'aide à la décision pour les élus locaux de l'agglomération et des communes qui la composent, leurs services techniques, et une base d'information publique pour l'ensemble des acteurs du territoire. Il constituera notamment un élément important du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Brieuc Armor Agglomération et éclairera, sous l'angle de la préservation de la biodiversité, les réflexions futures sur l'aménagement du territoire..

II. Avancement et mise en œuvre du projet

II.1 Gestion et mise en œuvre du projet sur la période de référence

II.1.1 Description générale de l'avancement du projet

Le projet d'ABI de Saint-Brieuc Armor Agglomération a officiellement démarré le 4 août 2023, jour de la notification du marché public déterminant le groupement de prestataires retenu pour accompagner SBAA dans la réalisation de son ABI. Coordonné par l'association VivArmor Nature, il se compose en plus du Groupe Mammalogique Breton (GMB), du Groupe d'Études des Invertébrés Armoricaïns (GRETIA) et du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB).

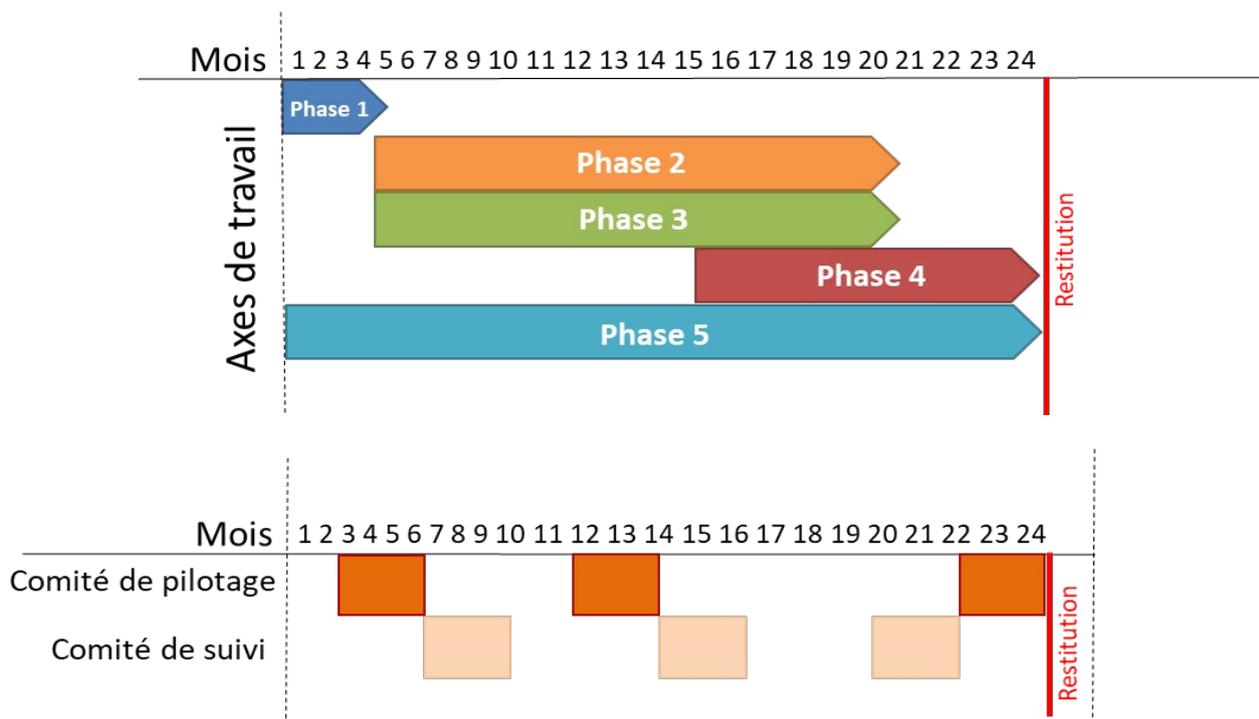
Chronologie du lancement de l'ABI de SBAA :

- **27 juin 2023** : Comité de pilotage (COFIL) de pré-lancement (présentation de la démarche d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale aux élus communaux)
- **4 août 2023** : notification de marché remporté par le groupement
- **1^{er} septembre 2023** : prise de poste du chargé de mission ABI recruté spécifiquement par Saint-Brieuc Armor agglomération pour piloter la démarche
- **09 octobre 2023** : COFIL de lancement en présence des élus référents de l'agglomération (VP à la transition écologique et conseiller dédié), des référents élus au sein des communes, et des financeurs
- **23 octobre 2023** : événement de lancement officiel de l'ABI en présence de la presse, via l'organisation d'une sortie de prospection de terrain dédiée à la salamandre tachetée dans le cadre de la « nuit des dragons »
- **02 novembre 2023** : Organisation d'un point d'information dédié en Commission de transition écologique de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Cette chronologie ci-avant est à scinder des phases officielles du marché présentées ci-dessous :

Phase	Nom de la phase	Définition / Explication	Durée
1	Pré-diagnostic du territoire	Bibliographie et recensement des données existantes	6 mois à partir de la notification du 04 août 2023
2	Analyse structurelle du territoire	Inventaires des espèces faunistiques et floristiques selon les résultats de la phase 1	Environ 15 mois à l'issue de la fin de la phase 1
3	Analyse fonctionnelle du territoire	Inventaires des habitats et définition de la Trame Verte et Bleue (ensemble des corridors écologiques, existants ou à restaurer, et des « réservoirs de biodiversité », qu'ils soient terrestres ou aquatiques)	En parallèle de la phase 2
4	Synthèse et plan d'actions	Production de synthèses pour chacune des 32 communes et un plan d'action pour l'agglomération	Environ 8 mois, clôture de la phase et du projet au 30 juin 2025
5	Communication et sensibilisation	Réseaux sociaux, partage d'informations auprès du public, mise en place d'outils pédagogiques	Toute la durée du projet
/	Trame Noire (marché distinct)	Représente l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes	Environ 6 mois d'étude en parallèle des phases 2 et 3

Un échéancier de réalisation (ci-dessous) a été proposé par le groupement de prestataires représenté par VivArmor Nature dans leur note technique. Cet échéancier a été validé lors de l'acceptation de leur offre. Celui-ci n'inclut donc pas l'étude Trame Noire.



II.1.2 Gouvernance et implication des parties prenantes

Gouvernance

L'équipe projet restreinte chargée de la réalisation de l'ABI se compose des agents du Pôle Actions Environnementales de la Direction Transition écologique de SBAA (un référent pilote assisté de la chargée de mission « actions environnementales »), de l' élu référent en charge du dossier d'ABI, du vice-président de SBAA en charge de la transition écologique et des représentants du groupement de prestataires. Elle est notamment en charge du pilotage des différentes phases de l'ABI et de la réalisation des livrables envisagés en temps et en heure.

Un Comité de Pilotage (ou COPIL) a été mis en place pour ce projet. À vocation décisionnelle, son principal objectif est d'acter les orientations proposées par l'équipe projet et d'approuver chaque phase de la réalisation de l'ABI pour passer à la suivante. Il se compose des élus de l'agglomération et des élus communaux ayant préalablement été désignés comme référents (à raison d'un référent unique par commune). Un COPIL par an minimum est organisé.

Le projet se déroulant à l'échelle intercommunale, un Comité Technique ou COTECH a également été créé. Il a pour vocation de permettre de discuter plus précisément des aspects techniques et scientifiques de l'étude (protocoles, etc.). Il se compose d'agents issus de différentes directions et services de l'agglomération, d'agents communaux référents techniques, et convie également les financeurs du projet. Si certaines communes ne possèdent pas de référent technique, un élu peut alors participer au COTECH. Le but est d'assurer une transversalité satisfaisante entre les services techniques communaux et les différentes directions de l'agglomération. Outre la Direction Transition Écologique, les principales directions impliquées dans le cadre du COTECH sont :

- Direction Eau / Assainissement ;

- Direction Développement Économique et Emploi ;
- Direction Aménagement et Déplacement ;
- Direction Urbanisme et Foncier ;
- Direction Habitat et Cadre de vie ;
- Direction Communication, Tourisme et Promotion du territoire.

Le COTECH est animé par la Direction Transition Écologique, dont le positionnement dans l'organigramme des services de l'Agglomération lui confère une vocation transversale facilitant le travail avec les autres directions impliquées.

Tous les comptes rendus et supports de réunions sont mis à disposition de l'ensemble des membres de ces instances de gouvernance à l'issue des différentes réunions (**ANNEXE 1**).

Parties prenantes

Afin d'assurer la transversalité du dossier au sein des services de l'Agglomération, un atelier dédié à l'ABI a été animé lors du comité partenarial du PCAET qui s'est tenu le 07 février 2024. Ce comité partenarial se composait d'élus communaux, de différentes directions de l'agglomération et d'organismes partenaires tels que la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), le SDE22 (Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor) ou la Chambre d'agriculture. Les échanges lors de l'atelier ABI ont permis de dégager des idées d'actions à réaliser pour sensibiliser et faire participer les acteurs locaux sur le sujet de la biodiversité, dans une logique de renfort des co-bénéfices climat et biodiversité (**ANNEXE 2**).

Enfin, un Comité partenarial (COPART) est en cours de construction. Celui-ci permettra d'inclure d'autres acteurs d'intérêt pour la préservation du vivant du territoire non représentés dans les COPIL et COTECH. Ils feront bénéficier l'ABI de leur expérience de terrain et données existantes dans leurs domaines d'expertise respectifs. Ces différents acteurs sont :

- La Chambre d'agriculture de Bretagne
- Le Département des Côtes d'Armor
- La Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor
- La Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- L'Office National des Forêts (ONF)
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Le Conservatoire du littoral
- Le Syndicat départemental d'énergie
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- Le Pays de Saint-Brieuc

La démarche de coconstruction du projet d'ABI a ainsi bien pu être appréhendée par ces acteurs majeurs de la biodiversité.

II.1.3 Mise en œuvre des actions visant l'acquisition de connaissances

Connaissances existantes avant l'ABI

Sur le territoire de l'agglomération, plusieurs ABC ont déjà été réalisés par le passé, à savoir Plérin (2010), Saint-Brieuc (2014) et Plédran (2023).

Afin d'organiser la synthèse des données naturalistes des 32 communes de SBAA, le groupement de prestataires (VivArmor Nature, le CBNB, le GRETIA et le GMB) a compilé les données disponibles sur les précédents ABC et les bases naturalistes existantes dont les différentes structures ont la gestion. Leur mission comprend l'analyse et la transmission de la synthèse de ces données, ainsi que la réalisation d'un rapport de synthèse. Une première ébauche des cartes présentant l'état des lieux des connaissances a été présentée aux élus référents lors du COPIL du 24 janvier 2023 puis les cartes finales lors du COTECH du 20 mars 2024.

Le travail de pré-diagnostic sert à alimenter la stratégie d'échantillonnage à mettre en œuvre dans les phases 2 et 3. Un premier point est réalisé au sujet des périmètres institutionnels du territoire. Les sites d'inventaires comprennent les Zones d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et de type 2. Les sites de conservations correspondent aux sites Natura 2000 et aux Espaces naturels Sensibles (ENS) du département. Enfin, les sites protégés rassemblent les Réserves naturelles (ici, la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc) et les sites du Conservatoire du littoral. Ces différents zonages institutionnels permettent de faire un premier bilan des enjeux de préservation déjà identifiés dans le territoire d'étude.

La physionomie de la végétation issue de la cartographie des grands types de végétation produite par le CBNB est analysée pour connaître le profil du territoire.

Concernant les connaissances naturalistes à proprement parler, tous les taxons ne sont pas traités par les membres du groupement. C'est par exemple le cas des poissons qui font déjà l'objet de suivis réguliers par les fédérations de pêche et les services bassin versant des collectivités. De plus, un certain nombre d'informations de synthèse est d'ores-et-déjà disponible notamment pour les espèces d'intérêt patrimonial comme les poissons migrateurs (cf. Bretagne Grands Migrateurs). À l'inverse, les champignons, composante importante de la biodiversité, aussi bien de par leur diversité que pour les fonctions qu'ils occupent au sein des écosystèmes, demeurent un groupe peu étudié. Des échanges avec la Société mycologique des Côtes d'Armor seront engagés. Bien que non traités dans la phase 1, ces taxons seront intégrés au diagnostic final. Ceux concernés par la synthèse sont les suivants : Amphibiens, Reptiles non-aviens, Oiseaux, Mammifères, Rhopalocères, Odonates, Orthoptères, Araignées, Chilopodes, Autres invertébrés (notamment Carabes et Mollusques), Flore (Trachéophytes, Lichens et Bryophytes). Pour chacun d'entre eux, trois niveaux de connaissance sont analysés :

- la distribution temporelle des données : sans laisser de côté les informations qu'il porte, on peut considérer un lot de données faunistiques de plus de 10 ans (20 ans pour la flore) comme dépassé dans l'objectif d'identifier des enjeux actuels. La proportion de données de moins de 10 ans (20 ans pour la flore) permet d'évaluer le niveau d'actualisation des données.
- la distribution spatiale : plus l'information est équitablement répartie, plus le diagnostic du territoire sera précis. La proportion de mailles 1 km x 1 km couvertes permet d'évaluer le niveau de complétude de l'information à l'échelle du territoire.
- les espèces du territoire : un état des lieux des connaissances sur les espèces est présenté

En complément de ces trois paramètres de diagnostic, un point est fait sur les espèces dites d'intérêt patrimonial. Ce statut est défini à partir de listes reflétant le degré de menace pesant sur une espèce ou son niveau de rareté. Une espèce peut avoir un statut de conservation défavorable à plusieurs niveaux (listes rouges européenne, nationale et/ou régionale), mais seule l'échelle la plus haute est retenue ici. Par exemple, les populations de Vipère péliade sont considérées comme en danger en Bretagne et vulnérable à l'échelle nationale. De fait, bien que l'espèce soit plus menacée à l'échelle régionale, sa préservation reste un enjeu fort à l'échelle nationale. La responsabilité du territoire abritant des populations de Vipère péliade dépasse donc ses simples frontières administratives et la conservation de l'espèce à l'échelle nationale dépend en partie de ses actions.

Cette première partie est le prérequis indispensable afin de construire une stratégie d'échantillonnage efficace. Ce pré-diagnostic permet notamment d'éditer une première liste d'espèces à enjeux de patrimonialité sur le territoire et une carte des premiers réservoirs de biodiversité identifiés. C'est également sur cette base qu'est construite la stratégie d'échantillonnage qui permettra la bonne réalisation des phases 2 et 3.

Le rapport présentant ce pré-diagnostic réalisé par le groupement de prestataires sera transmis aux différents services de l'agglomération ainsi qu'aux différentes communes par le biais des référents, et est disponible à la consultation en ligne (**ANNEXE 3**).

Les prospections de terrain visant à compléter ces données existantes commenceront en avril 2024.

II.1.4 Actions de mobilisation et sensibilisation

Dans la mesure où le projet a démarré en fin d'année 2023, plusieurs actions de mobilisation et sensibilisation sont encore en cours d'élaboration en lien avec le Comité de pilotage.

Après des élus

À l'occasion du lancement officiel de l'ABI, le 23 octobre 2023, une sortie a été organisée sur le thème de la salamandre afin de sensibiliser les élus référents aux campagnes de recensement participatif. Elle a été réalisée dans le bois de Plédran, dans le cadre de la campagne participative « la nuit des dragons ».



Ci-dessus, soirée de lancement de l'ABI le 23 octobre 2023, avec point presse et sortie de terrain

De nouveaux inventaires participatifs destinés aux élus et au grand public seront organisés en se basant sur les programmes d'enquêtes déjà existants, afin de permettre une communication et une sensibilisation constante tout au long du projet.

Après du grand public

Une plateforme publique participative de saisie de données naturalistes à destination des citoyens est en cours de construction, à l'image de ce qui existe sur d'autres territoires tels que Dinan Agglomération ou Lannion Trégor Communauté. Chaque citoyen pourra y saisir ses observations faunistiques et floristiques sur les 32 communes de l'agglomération avec la possibilité d'intégrer des photos pour les documenter. Il pourra également avoir accès à de la documentation facilitant l'identification des espèces. Un marché sera réalisé. Le cahier des charges est en cours de finalisation. La consultation sera effectuée au mois d'avril 2024 et la mise en service est prévue pour le second trimestre 2024. En attendant la mise en service de cette plateforme, une adresse mail générique (biodiversite@sbaa.fr) a été créée pour les citoyens qui souhaiteraient disposer d'informations sur l'ABI et/ou transmettre des données opportunistes. Cette adresse est transmise lors d'événements publics et au sein des communes afin d'en assurer une meilleure diffusion.

L'agglomération s'est également faite le relais de plusieurs événements nationaux ou locaux liés aux sciences participatives comme la nuit des dragons ou encore le comptage des oiseaux des jardins.

Après des scolaires

Des échanges ont eu lieu avec les inspecteurs de l'académie de Rennes en charge du territoire de SBAA dans le but de proposer des interventions de sensibilisation aux écoliers dès la rentrée 2024. Celles-ci prendraient la forme de demi-journées d'animation de terrain à l'attention des classes CM1 et CM2 sur des sujets définis en amont avec les équipes pédagogiques. Au vu du grand nombre d'établissements sur le territoire, un sous-zonage du territoire a été réalisé afin de répartir équitablement le nombre d'écoles, de classes et d'élèves sensibilisés sur le territoire. L'initiative et le sous-zonage ont été validés par les élus référents au cours du COPIL du 24 janvier 2024 (**ANNEXE 4**).

II.1.5 Communication

Communication générale :

- En lien avec les équipes de SBAA en charge de la communication, une charte graphique dédiée à l'ABI a été élaborée. Pour ce faire, une mascotte a été créée et définie conjointement avec les élus référents communaux afin de permettre au grand public d'identifier rapidement les contenus relatifs à l'ABI de SBAA. À l'issue d'un vote, ils ont ainsi « élu » l'espèce qui sera utilisée pour représenter le projet sur les supports de communication, à savoir la chouette hulotte (notamment pour son lien avec la trame noire), qui a logiquement été prénommée Abby.
- Dans le cadre des inventaires sur le territoire de SBAA, il est nécessaire d'informer les citoyens, et notamment les propriétaires privés d'un potentiel passage sur leurs parcelles. Il a donc été transmis aux communes un message expliquant la démarche de l'agglomération, laissant la possibilité aux personnes ne souhaitant pas y participer de refuser un passage sur leurs parcelles privées.
- Lors du festival Natur'Armor qui s'est tenu les 09, 10 et 11 février 2024, le chargé de mission ABI a tenu un stand d'informations dédié à l'ABI afin de sensibiliser les visiteurs sur ce projet. Une cinquantaine de plaquettes d'informations (au format double-feuille A4) basées sur la charte graphique précédemment définie présentant la mascotte ont ainsi été distribuées. Cette plaquette est également consultable sur le site internet de SBAA (voir point suivant).

Ci-contre, le stand dédié à l'ABI lors du festival Natur'Armor



De nombreux visiteurs de tous profils se sont arrêtés sur le stand pour en apprendre plus sur l'ABI

- Participation à des événements ponctuels liés à la biodiversité afin d'échanger sur l'ABI. Sur la photo ci-contre, organisation d'un point presse pour promouvoir une démarche de plantation d'arbres sur la commune de Plourhan en présence d'élus.

[Article de presse en ligne](#)

[Publication LinkedIn](#)



Communication par voie de presse :

- Le lancement officiel de l'ABI a été annoncé au grand public avec des articles dans les journaux Ouest France, le Penthièvre et le Télégramme (**ANNEXES 5.1 – 5.2 – 5.3**)

Communication externe et interne de l'Agglomération :

- Le projet fait l'objet de présentations régulières en Comité de Direction (services) et Commission Transition Écologique (élus communautaires) au sein de SBAA.
- L'ABI a bénéficié d'un article dans le magazine de l'agglomération (**ANNEXE 5.4**)
- Sur le site de l'agglomération, un article a été publié à l'occasion du lancement (<https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/information/actualites/atlas-de-la-biodiversite-intercommunale-de-saint-brieuc-armor-agglomeration-4283>) avec la possibilité de télécharger la plaquette de présentation (**ANNEXE 6**), cette page a été visitée 195 fois à ce jour.
- Sur les réseaux sociaux
 - Le lancement de l'ABI a fait l'objet d'une publication sur Instagram : <https://www.instagram.com/stbrieucagglo/p/Cy02H0JN9Fy/>
 - Le lancement de la phase d'inventaires sera l'occasion de mettre en place une publication périodique centrée sur une espèce emblématique de SBAA chaque mois. Cette publication est encore sous forme de document de travail et sera à valider avec les équipes de la communication (**ANNEXE 7**).

II.1.6 Tableau récapitulatif des actions prévues et résultats

Actions prévues	Statut de réalisation	Date de début de l'action	Date de fin de l'action	Résultats des actions réalisées (Productions, bénéficiaires, diffusion des résultats...) ou résultats attendus	Apprentissage, défis ou difficultés rencontrés par l'équipe projet et principales mesures prises
<p>Action N°1</p> <p>Lancement de l'ABI et pilotage / coordination</p>	En cours	08/2023	06/2025	<p>COPIL de lancement tenu le 09 octobre 2023</p> <p>COPIL de validation de la phase 1 tenu le 24 janvier 2024</p> <p>COTECH de validation du protocole d'échantillonnage tenu le 20 mars 2024</p> <p>Supports de présentation, compte-rendu de réunion, diffusion de ces derniers</p>	<p>Sur les 32 élus référents communaux, il est très difficile de trouver des créneaux horaires qui conviennent à tout le monde lors de l'organisation des réunions de COPIL. Il est donc impératif de transmettre les supports et comptes rendus afin d'assurer le bon suivi de l'ABI par l'ensemble des communes concernées</p>
<p>Action N°2</p> <p>Réalisation de la phase 1, le pré-diagnostic du territoire</p>	Réalisée	08/2023	02/2025	<p>État des lieux des connaissances existantes, cartes de répartition des données existantes sur le territoire, définition des enjeux prioritaires pour les protocoles et inventaires des phases 2 et 3</p> <p>Rapport de réalisation de la phase 1 (ANNEXE 3).</p>	<p>Au vu du calendrier de lancement de l'ABI, le timing de réalisation était relativement contraint avec une mise en route plus difficile que prévue de la part du prestataire, ayant plusieurs projets en cours simultanément à celui de SBAA.</p>
<p>Action N°3</p> <p>Réalisation des phases 2 et 3, les inventaires de terrain habitats et espèces</p>	En cours	02/2024	02/2025	<p>Liste d'espèces et d'habitats prioritaires à la conservation dans la logique des continuités écologiques, Trame Verte et Bleue</p> <p>Rapport de réalisation attendu</p>	

<p>Action N°4</p> <p>Communication, sensibilisation, éducation et mobilisation citoyenne</p>	<p>En cours</p>	<p>09/2023</p>	<p>06/2025</p>	<p>Promotion de l'ABI via publications et sites internet de l'agglomération et des communes</p> <p>Participations aux événements du territoire (festival Natur'Armor, etc) Diffusion d'information au grand public (plaquette de présentation, etc.)</p> <p>Plateforme de saisie naturaliste en cours de construction</p> <p>Communication régulière sur les réseaux sociaux de SBAA de l'avancement de l'ABI et de l'espèce du mois</p>	<p>Participation au festival NaturArmor quelques mois seulement après le début du projet, donc encore peu de contenu à mettre à disposition aux visiteurs. La réutilisation de certains outils pédagogiques existants (jeux de sensibilisation à destination des enfants), et la distribution de plaquettes de présentation de l'ABI ont toutefois permis de diffuser les informations et de sensibiliser aux enjeux. Importance également de se doter d'outils visibles (un rollup réutilisable a permis d'augmenter la visibilité du stand et d'attirer l'œil grâce à sa charte graphique et sa mascotte).</p>
<p>Action N°5</p> <p>Lancement du marché pour l'étude Trame Noire et réalisation de l'étude</p>	<p>En cours</p>	<p>03/2024</p>	<p>06/2025</p>	<p>Cahier des charges pour réaliser un marché public pour cette étude</p> <p>Étude Trame Noire à l'échelle de l'agglomération assortie d'un plan d'action</p>	
<p>Action N°6</p> <p>Gestion, synthèse des données, Identification des enjeux du territoire et Définition du Plan d'actions Biodiversité</p>	<p>Prévue</p>	<p>10/2024</p>	<p>06/2025</p>	<p>Plan d'action à l'échelle de l'agglomération et cahier de synthèse pour chacune des 32 communes</p>	<p>Prévue pour 2025</p>

II.2 Suite des actions prévues et perspectives post-ABC

Poursuite de l'ensemble des actions engagées et programmées :

- La phase 2 concerne tous les inventaires naturalistes qui seront menés sur l'ensemble du territoire dans le temps du projet. À partir de la physionomie de la végétation, des sites susceptibles d'accueillir des espèces et/ou habitats à enjeux sont sélectionnés. En complément, les boisements potentiellement anciens sont repérés grâce à la superposition de la cartographie des grands types de végétation du CBNB et de la carte de Cassini datant du XVIII^e siècle. Les vieux boisements sont particulièrement attrayants pour les Chiroptères et certains insectes. Enfin, le plan d'échantillonnage est complété par l'analyse des photographies aériennes du territoire et l'identification de sites potentiellement intéressants. Ce sont donc 986 sites qui ont été identifiés pour le moment, dont 811 milieux ouverts et 175 milieux forestiers. Par la suite, ces résultats seront affinés grâce à la Cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels (CarHab).

Les communes pauvres en données actualisées devront faire l'objet d'une attention toute particulière. L'objectif étant de faire ressortir les enjeux de patrimonialité du territoire. C'est pour cette raison que les périmètres institutionnels tels que les sites Natura 2000 ou sites protégés ne seront pas prospectés car les enjeux ont déjà été mis en exergue. Seule exception, certaines ZNIEFF qui n'ont pas fait l'objet d'inventaires récents, seront susceptibles d'être visitées au cours de l'exercice.

Afin d'évaluer la potentialité des sites, les paramètres étudiés sont :

- La patrimonialité (recherche d'espèces d'intérêt patrimonial)
- La fonctionnalité (abordée ici par la présence d'un ou plusieurs micro-habitats)
- La naturalité (évaluation de l'intégrité biophysique et de la spontanéité)
- Les pressions et menaces

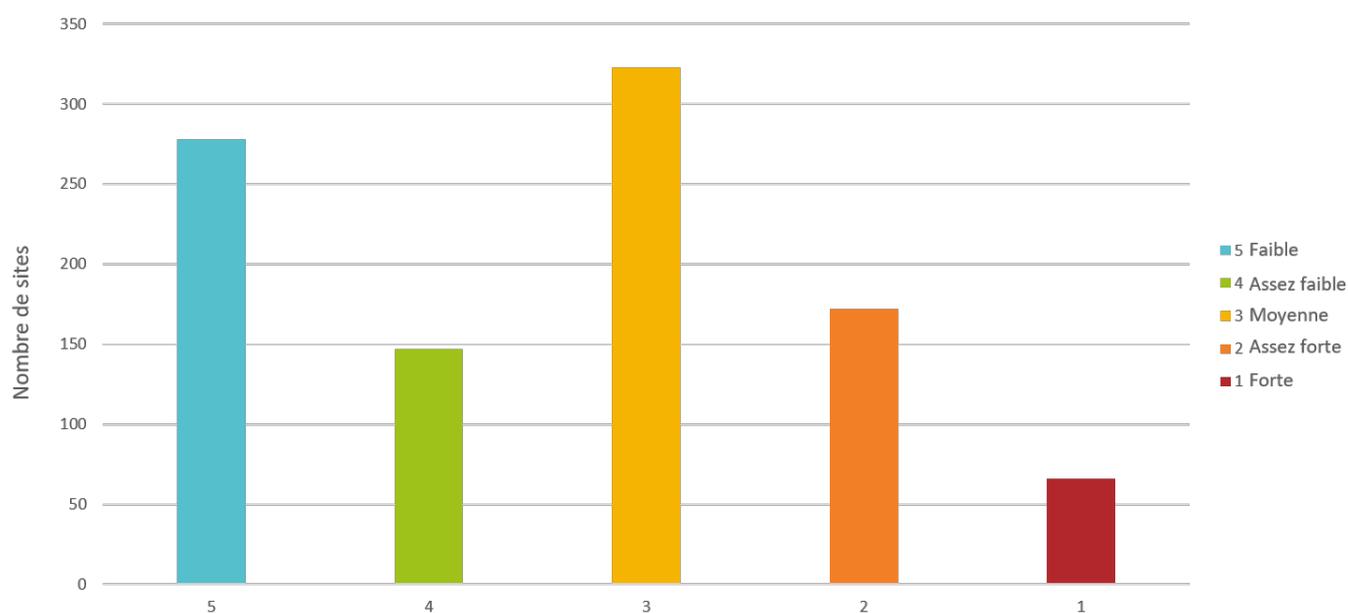
Les espèces d'intérêt patrimonial seront avant tout recherchées. De fait, les taxons comprenant des espèces à statut feront l'objet d'inventaires. Cela concerne les groupes suivants : les Amphibiens, les Reptiles non-aviens, les Oiseaux, les Mammifères, les Rhopalocères, les Odonates, les Orthoptères, les Araignées, les Carabes, les Chilopodes, les Mollusques, la Flore. Lors de ces recherches spécifiques, les autres espèces rencontrées seront également mentionnées, permettant ainsi d'améliorer la connaissance globale des espèces à l'échelle communale.

Les espèces exotiques envahissantes feront l'objet d'une attention particulière. Leur présence peut impacter très fortement les écosystèmes autochtones.

- La phase 3 concerne l'analyse des réseaux écologiques du territoire. Chaque partenaire apportera son expertise propre à chaque taxon. Afin de parfaire cette analyse, une étude sera lancée sur les réseaux écologiques de la Rainette verte. Cette étude devra permettre de mettre en évidence les scénarios de connectivités pour l'espèce au plus proche du terrain. Ce travail s'effectue à l'aide du logiciel Graphab. Cette démarche couplée aux outils déjà existants, comme la Trame mammifère de Bretagne produite par le GMB, répond également aux préconisations fondamentales du Schéma Régional d'Aménagement, du Développement Durable du Territoire (SRADDET) en ce qui concerne le cadre méthodologique pour identifier les trames vertes et bleues aux échelles infra-régionales.

Les données naturalistes produites seront versées sur la plateforme Biodiv'Bretagne au format standard SINP avec un géoréférencement précis (au moins à l'échelle des sites).

Nombre de sites en fonction des priorités de prospection



- Les rendus de la phase 4 ont dû être légèrement modifiés par rapport à ce qui a été noté dans le marché du projet. Il était initialement écrit d'une part que chaque commune bénéficierait d'une carte des habitats naturels et semi-naturels selon la typologie EUNIS de niveau 4 et d'autre part, que les espèces recensées pendant les sessions de terrain présentant un intérêt écologique (bio-indicatrices...) ou patrimonial feraient l'objet de fiches descriptives. Ces éléments ne pourront pas être réalisés tels qu'ils ont été définis par manque de temps et de moyens. Après accord des financeurs et du prestataire, seul certains sites de l'agglomération bénéficieront d'une carte EUNIS de niveau 4. Ces sites seront déterminés en fonction de leurs enjeux en lien avec les élus référents, à la suite des premiers retours de terrain. Enfin, seules les espèces présentant le plus d'intérêt sur le territoire seront décrites via une fiche dédiée. Ces changements permettront de répondre aux enjeux du cahier des charges tout en assurant la meilleure qualité possible des relevés de terrain. Afin de préparer au mieux la phase 4 et la partie plan d'actions, les élus seront contactés dès septembre 2024 pour coconstruire les livrables, en commençant par recenser les mesures déjà mises en place localement ainsi que les besoins et attentes locaux, en complément du diagnostic écologique.
- Étude Trame Noire
- Communication et sensibilisation
 - Plusieurs actions seront engagées dans les prochains mois en parallèle des inventaires (inventaires participatifs élus et grand public, plateforme de saisie en ligne, etc.) notamment via la plateforme grand public en complément d'une participation active aux événements du territoire
 - Le projet pédagogique à l'attention des scolaires est en cours d'élaboration et devrait être opérationnel pour la rentrée 2024/2025
- Perspectives post-ABI
 - Maintien de l'utilisation de la plateforme grand public
 - Diffusion de l'ensemble des livrables aux communes de l'Agglomération
 - Diffusion du plan d'actions auprès des citoyens
 - Déploiement de la mise en œuvre du plan d'actions

- Intégration de l'ABI dans les projets et programmes de l'Agglomération. L'ABI sera ainsi notamment intégré au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et au Plan Climat Air Énergie Territorial dès leurs premières révisions, en 2026.

Le PLUi a été arrêté en début de cette année 2024. Au vu du calendrier, il n'intègre évidemment pas les informations de l'ABI, et en dehors des exigences réglementaires (zones humides), ne comporte actuellement pas de notions sur les corridors écologiques. Cependant, le PLUi sera régulièrement actualisé pour intégrer ces éléments. La première révision, prévue pour 2026, bénéficiera de l'ensemble de l'étude ABI qui aura été menée à son terme. Les services de l'agglomération en charge du PLUi sont associés au projet d'ABI au sein du COTECH et un travail de traduction juridique de l'étude sera réalisé pour son intégration dans les documents d'urbanisme.

II.3 Autoévaluation

L'avancée de l'ABI à ce stade s'avère globalement satisfaisante et demeure conforme au cahier des charges validé par les financeurs. Toutefois, les premières phases de sa réalisation ont mis au jour les écueils suivants :

- Difficultés pour obtenir l'autorisation des propriétaires / gestionnaires fonciers des parcelles à prospecter
 - L'obtention des données nominatives des propriétaires/gestionnaires de parcelles amenés à être inventoriées constitue un défi que SBAA s'attelle à relever. Suite à l'impossibilité d'obtenir ces données de la part d'acteurs tiers (communes, fédérations, etc.), il a été nécessaire de les extraire en interne à partir du cadastre, dans l'optique de prévenir les propriétaires en amont des inventaires. Le chargé de mission ABI a dû par conséquent suivre une formation spécifique de manière à se conformer aux dispositions relatives au règlement général de la protection de la données (RGPD), occasionnant un retard dans la rédaction d'un publipostage visant à prévenir les personnes concernées par la démarche.
- Retard dans la mise en place d'une plateforme participative en ligne, notamment en lien avec les disposition de sécurité informatique et de confidentialité des données
 - Suite à la réalisation d'un premier benchmark, il a été décidé de confier la conception de la plateforme participative à un acteur externe, pour des raisons de faisabilité et de plan de charge. Par ailleurs, il n'a pas été possible de mutualiser la démarche avec les initiatives auparavant réalisées par d'autres territoires notamment en raison de pré-requis différents en matière de sécurité informatique pour chaque EPCI. En outre, la volonté d'exemplarité de SBAA en matière de protection de la confidentialité des données a impliqué le respect de certains procédés non prévus dans d'autres dispositifs similaires identifiés. Le projet de plateforme est désormais en cours de conception et devrait être disponible à l'été 2024.

La participation aux réunions des différentes instances s'est en revanche révélée très positive. Au cours des trois COPIL qui ont été réalisés jusqu'à présent, respectivement 13, 11 et 14 élus ont représentés leur commune (soit a minima un tiers des communes représentées). Pour l'unique COTECH réalisé jusqu'à présent, 16 communes étaient représentées au minimum par un élu ou un agent communal. Ainsi, sur les 32 communes du territoire, seules 10 n'ont pu assister à aucune réunion pour le moment (moins d'un tiers). Ce dernier chiffre témoigne de la difficulté de rassembler l'ensemble des référents élus en journée sur un même créneau. Certaines des communes n'ayant pu participer à une réunion communiquent tout de même par mail si nécessaire avec le chargé de mission ABI, témoignant malgré tout de leur participation et implication dans le projet.

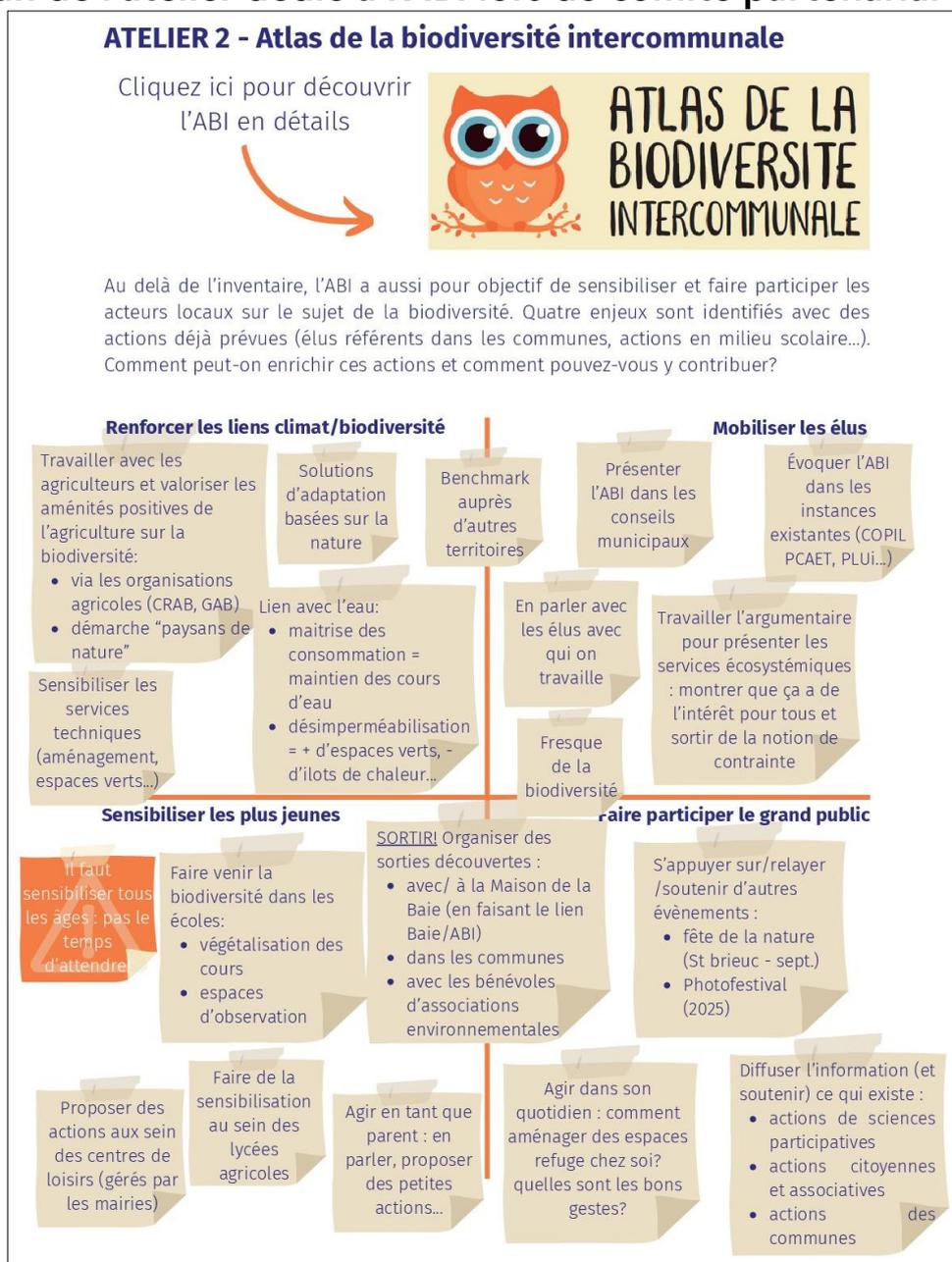
III. Annexes

En cas d'hyperliens défectueux, merci de contacter biodiversite@sbaa.fr pour récupérer les fichiers.

III.1 Documents de présentation des différentes réunions tenues : Supports de présentation, compte-rendu et feuilles d'émargement des COPIL et COTECH

Les différents documents sont libres à la consultation en ligne sur ce lien (le CR du COTECH sera ajouté dès que possible) : <https://cloud.sbaa.fr/index.php/s/ISvoTL5rpcYJN87>

III.2 Bilan de l'atelier dédié à l'ABI lors du comité partenarial du PCAET



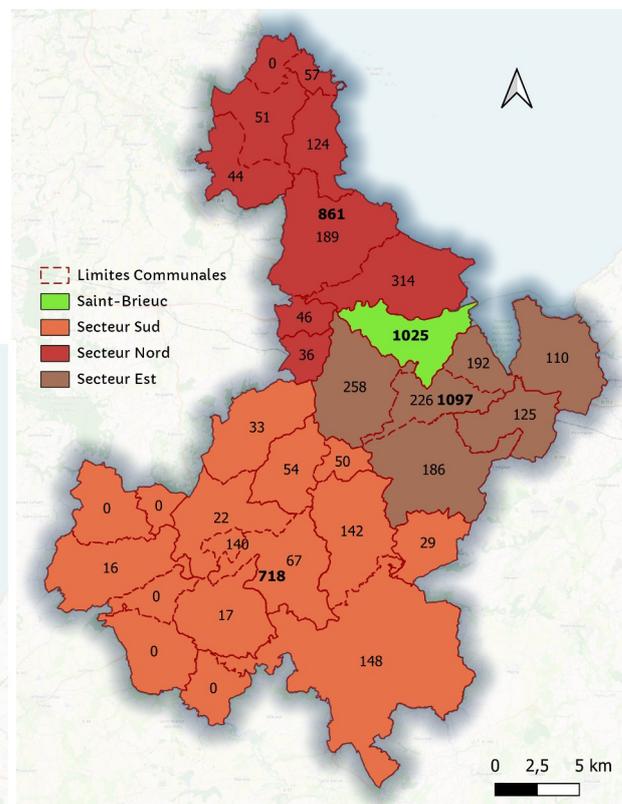
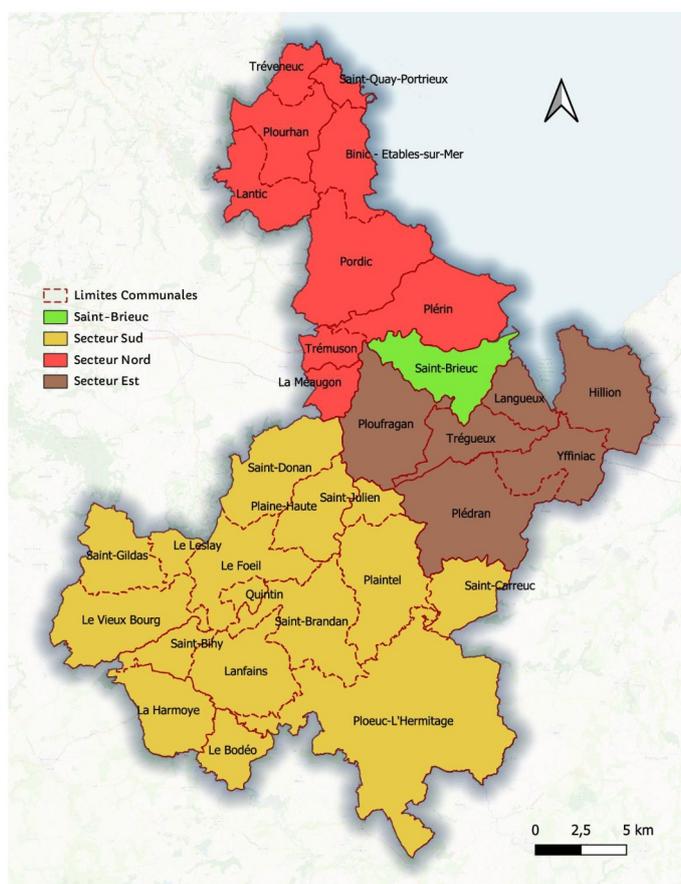
L'ensemble du compte-rendu et le support utilisé sont disponibles sur ce lien : <https://cloud.sbaa.fr/index.php/s/uR0LKgiBsDrZXye>

III.3 Rapport de pré-diagnostic (Phase 1)

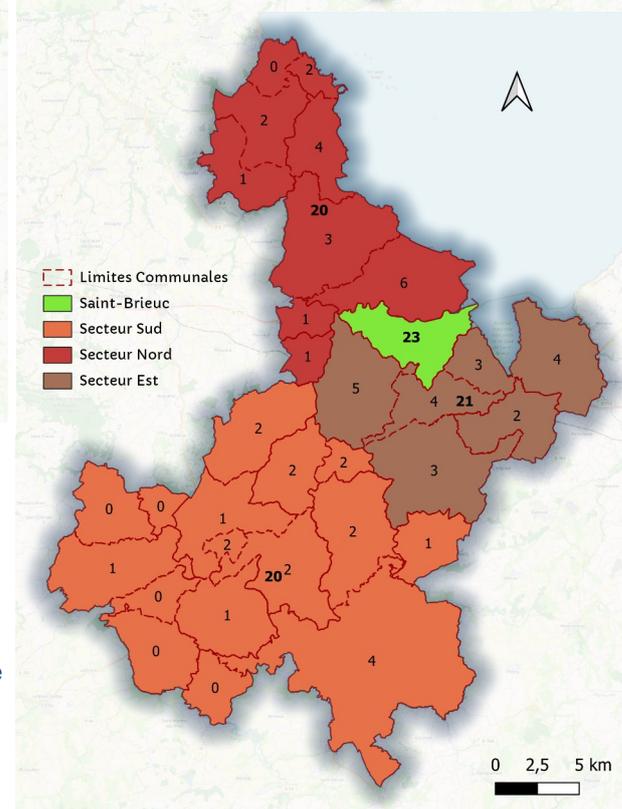
Le rapport est disponible à la consultation ici : <https://cloud.sbaa.fr/index.php/s/0DZTAb7kfUycx2g>

III.4 Cartographies représentant le sous-zonage du territoire validé par les élus en COPIL dans le cadre de la sensibilisation des scolaires

Nombre d'élèves de CM par commune et par secteur (en gras) en 2022



Nombre d'écoles primaires par commune et par secteur (en gras) en 2022



III.5 Articles de presse faisant référence au lancement de l'ABI

III.5.1 Ouest France du 26 octobre 2023

L'Agglo lance son Atlas pour protéger la biodiversité

L'Agglo de Saint-Brieuc est la sixième intercommunalité à réaliser un Atlas de la biodiversité à l'échelle de son territoire. Un inventaire des milieux et des espèces va être réalisé jusqu'en 2025.

Pourquoi ? Comment ?

L'Atlas de la biodiversité intercommunale (ABI), c'est quoi ?

C'est un travail de fourmi dans lequel s'engage l'Agglomération de Saint-Brieuc en ce début d'automne. L'intercommunalité briochine sera la sixième dans le département à se lancer dans cette démarche environnementale. Un terrain de jeu de 32 communes. Une zone de 600 km². Un territoire, où seront inventoriés les milieux et les espèces présentes. Toute la faune, la flore et les habitats naturels passeront sous le microscope.

Selon l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, en 2019, « 20,9 % des espèces évaluées et au statut connu, sont clairement menacées de disparition à court terme et 8,7 % sont quasi menacées ».

Des communes ont déjà réalisé un Atlas sur leur territoire, comme Plérin en 2010, Saint-Brieuc en 2012, et la petite dernière Plédran. Pour les deux premières, « cela remonte à plus de dix ans. Les données naturalistes ont une date de péremption. Il faut les actualiser », contextualise Pierre-Alexis Rault, chargé de mission biodiversité à l'association VivArmor Nature. La structure copilote cet inventaire, avec Nathan Le Nestour, chargé de mission spécifique, récemment recruté à l'Agglo.

Comment va se dérouler le travail ?

« Nous souhaitons que cet Atlas soit le plus participatif et le plus vivant possible », ambitionne Damien Gaspailard, conseiller communautaire missionné sur ce projet. Trente communes ont leur référent. Différents acteurs seront associés à ce travail : élus, associations, partenaires scientifiques (Conservatoire botanique national de Brest, Groupe d'étude des invertébrés armoricains, Groupe mammologique breton) et citoyens, etc. « Il faut mobiliser et responsabiliser chacun », lance Jean-Marc Labbé, vice-président de l'Agglo chargé de l'énergie et de la transition écologique.

Des observations participatives seront, par exemple, organisées sur le terrain. « Le programme est à construire », précise Nathan Le Nes-



La salamandre tachetée est un amphibien particulièrement emblématique du territoire, mais sa population est en voie de déclin.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE / THIERRY CRELUX

tour. À l'image des territoires voisins, l'agglo de Saint-Brieuc affiche « une interface terre-mer et un contraste assez important avec les communes littorales et intérieures, entre le nord et le sud », décrit Pierre-Alexis Rault.

Des espaces sont déjà identifiés et préservés : « La réserve naturelle de la baie, les zones Natura 2000 et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znief). » Plus de 800 sites ont été repérés. « Il faudra prioriser les territoires à prospecter, en particulier dans le sud de l'agglomération. »

Par ailleurs, « nous accentuerons l'inventaire sur les espèces patrimoniales, rares et menacées. Il faudra les déterminer », note Pierre-Alexis Rault, énumérant le campagnol amphibie, le muscardin, la vipère péliade.

Quels sont les objectifs ?

Ce n'est pas qu'un simple inventaire du vivant, compilant des cartographies de milieux. Il permettra d'identi-

fier plusieurs enjeux liés à la biodiversité. « En la connaissant mieux, on la protège mieux », pose Damien Gaspailard. L'ABI (Atlas de la biodiversité intercommunale) s'inscrit « dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), mais aussi dans le Plan de paysage, le Plan haies et bocages... », cible Jean-Marc Labbé. Si le PLUI aboutit en 2025, l'ABI y sera, lui, intégré en 2026. Cet outil sera pleinement pris en compte dans les politiques publiques et les projets d'aménagement.

Cet ABI aura-t-il une spécificité ?

Y figureront la trame verte, c'est-à-dire les milieux naturels et semi-naturels terrestres, et la trame bleue, désignant les réseaux aquatiques et humides. Ainsi que la trame noire, ces corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité, sans éclairage artificiel nocturne. Ces couloirs sont essentiels pour les espèces nocturnes. « Cette trame noire sera une particularité de notre ABI », souligne Damien Gaspailard.

Le but est de réduire la pollution lumineuse afin d'aboutir à une gestion différenciée de l'éclairage. Une étude sera donc menée en parallèle pour identifier les sources de pollution. « Les stations littorales, les centres-villes, les plateformes logistiques et les hôpitaux forment des halos lumineux très forts, cite Jean-Marc Labbé. On va collaborer avec eux pour trouver des systèmes le moins impactant possible. Un mât lumineux Led allumé une nuit, c'est la mort de 200 insectes. L'éclairage public est la deuxième cause de mortalité des insectes. »

Quel est le calendrier ?

Cinq phases ont été définies, du diagnostic, en passant par les inventaires, jusqu'au plan d'action. Deux années seront nécessaires jusqu'à sa restitution, en juin 2025. Le projet de l'ABI, chiffré à 395 000 €, est subventionné à hauteur de 80 % (Région, Contrat nature, Office français de la biodiversité).

Soizic QUÉRO.

Article disponible en ligne : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-brieuc-22000/pourquoi-lagglo-de-saint-brieuc-va-realiser-son-atlas-de-la-biodiversite-et-a-quoi-servira-t-il-ccaa75f6-7246-11ee-a00f-d55111ba52f2>

A travers le Pays

NATURE. L'agglomération de Saint-Brieuc lance son atlas de la biodiversité

C'est un chantier de grande envergure qui vient de s'ouvrir : l'agglomération briochine se donne 2 ans pour inventorier l'ensemble des espèces animales et végétales présentes sur son territoire.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a officiellement lancé la réalisation de son atlas de la biodiversité intercommunale lundi 23 octobre, à l'occasion d'une sortie de prospection de la salamandre tachetée dans le bois de Plédran.



PLÉDRAN. La salamandre tachetée est présente sur le territoire de l'agglomération briochine, notamment dans le bois de Plédran.

600 km² scrutés à la loupe

L'objectif est de réaliser un inventaire des milieux et des espèces présents sur les 32 communes de l'agglomération, en impliquant les acteurs locaux : habitants, associations, élus, scientifiques... La démarche est co-pilotée par VivArmor Nature.

Cet inventaire permettra de cartographier et d'identifier les enjeux en matière de biodi-

versité, à l'échelle du territoire (soit 600 km²). Il constituera un outil d'information pour que les collectivités locales intègrent à leurs décisions les enjeux de la biodiversité dans leurs stratégies et projets d'aménagement.

20% d'espèces menacées

La création d'un corridor sans éclairage artificiel nocturne, c'est-à-dire dépourvu de

pollution lumineuse, est une des spécificités de la démarche afin de préserver certaines espèces d'oiseaux et d'insectes.

D'autres corridors vont être élaborés pour permettre à des espèces terrestres et aquatiques de circuler et d'interagir. En Bretagne, au moins 20% de la faune et de la flore sont potentiellement menacées du fait de la présence humaine.

Cette connaissance approfondie de la richesse de la biodiversité locale s'accompa-

gnera d'actions pédagogiques et de sensibilisation du grand public. Elle permettra aussi de développer le tourisme vert dans la baie de Saint-Brieuc.

La Région Bretagne et l'Office Français de la Biodiversité participent au financement de cette démarche dont la durée est estimée à deux années. L'atlas de la biodiversité intercommunale devrait être disponible à compter de juin 2025.

● Y.A.

Agglo : 2 ans pour recenser animaux et végétaux

L'Agglo de Saint-Brieuc lance son « Atlas de la biodiversité intercommunal ». Comment, par qui et pour quoi faire ? C'est parti pour les études et les inventaires. Et le public va y être associé.

Nicolas Salles

● Enfin ! Après un appel d'offres infructueux, l'an passé, un « Atlas de la biodiversité intercommunal » va voir le jour, à Saint-Brieuc. Son lancement - officiel - date de quelques semaines (le 23 octobre) et les travaux vont s'étendre jusqu'à l'été 2025. À cette date, la connaissance de la faune et de la flore de l'agglomération aura grandement progressé, grâce aux divers partenaires rassemblés autour de VivArmor Nature et de ses bénévoles. Et de l'implication des référents locaux et d'un réseau d'amateurs éclairés.

« On passera sur tout le territoire mais l'idée n'est pas d'en répertorier chaque centimètre carré », nuance Damien Gaspillard. Mais bien d'établir un inventaire et d'acquérir des connaissances. Y compris pour l'intérieur des terres, forcément moins connu que la baie, dont une partie fait déjà partie de la réserve naturelle. De lister les zones à enjeu, aussi : « Pour certaines, comme les landes de Lanfains, la forêt de Lorge ou les



Une salamandre tachetée, observée à Plédran le 23 octobre dernier, lors de « La Nuit des Dragons » qui suivait la soirée de lancement de l'Atlas de la biodiversité intercommunal. Le Télégramme/Nicolas Salles

Chaos du Gouët », on sait qu'on a des hotspots. « Mais on n'est pas à l'abri d'en découvrir ailleurs. C'est tout l'intérêt de la chose », sourit le conseiller communautaire, en charge du suivi.

La trame « noire » aussi à l'étude

À l'Agglo, c'est Nathan Lenestour qui sera le « chef d'orchestre » de l'opération. Arrivé de Rennes et de la direction municipale des jardins, le natif de Dinan assumera aussi un rôle de médiateur. « Il y a des tabous à faire disparaître. La biodiversité, c'est perçu comme quelque chose de scientifique, assez inaccessible ». Objectif vulgarisation : une meilleure connaissance du milieu aide à sa préservation.

« Et la biodiversité, ça commence en bas de chez soi. Un exemple ? On peut facilement donner des clefs pour aménager différemment son petit bout de jardin »...

Détail - qui n'en est pas un - une étude sur la « trame » noire va être lancée en parallèle. Elle vise à recenser les zones sombres ou faiblement éclairées. Et pourrait permettre d'identifier des « îlots » et des entraves à la bonne circulation des espèces.

L'atlas bénéficie aussi d'un budget de 400 000 €, subventionnés à hauteur de 80 % (Office français de la biodiversité, de la Région Bretagne et de l'Europe, via le fonds Feder). Et il intégrera le PLUi. Un outil de prise de décisions en plus, in fine, pour élus et techniciens.

Article disponible en ligne : <https://www.letelegramme.fr/cotes-d-armor/saint-brieuc-22000/deux-ans-pour-recenser-animaux-et-vegetaux-qui-vivent-dans-lagglo-saint-brieuc-6478970.php>

CONNAISSANCE DU VIVANT

L'Agglo lance son Atlas de la biodiversité intercommunale

Mieux connaître la faune et la flore du territoire, et surtout les faire connaître, pour mieux les protéger, c'est tout le but de la démarche initiée par l'Agglomération en lien avec ses 32 communes et épaulée par VivArmor Nature.

Inventaire des milieux et espèces présents sur le territoire, l'Atlas de la biodiversité intercommunale est un véritable outil participatif et pédagogique. Pour le réaliser, l'Agglomération associera ainsi les communes, les habitants, les associations locales et plusieurs partenaires scientifiques coordonnés par VivArmor Nature, qui copilotera ce projet.

Au-delà d'un inventaire du vivant et d'une cartographie des milieux, cet

atlas permettra d'identifier les enjeux prioritaires de conservation du territoire afin qu'ils soient partagés par tous et intégrés dans les politiques publiques et les projets d'aménagements de l'agglomération. Il aura la particularité d'intégrer une trame noire, ces corridors sans éclairage artificiel nocturne, cruciaux notamment pour certains oiseaux et insectes de nuit. Cette trame viendra compléter la trame verte et bleue, aussi produite dans le cadre de

l'atlas, qui identifiera pour sa part les continuités écologiques permettant aux espèces terrestres et aquatiques de circuler et d'interagir.

L'Atlas de la biodiversité intercommunale est financé à 80 % par des subventions de l'Union européenne (60 %), de la Région Bretagne et de l'Office français de la biodiversité. ■

Article disponible dans le Magazine de l'Agglo n°26 à la page 15. Magazine complet disponible ici :

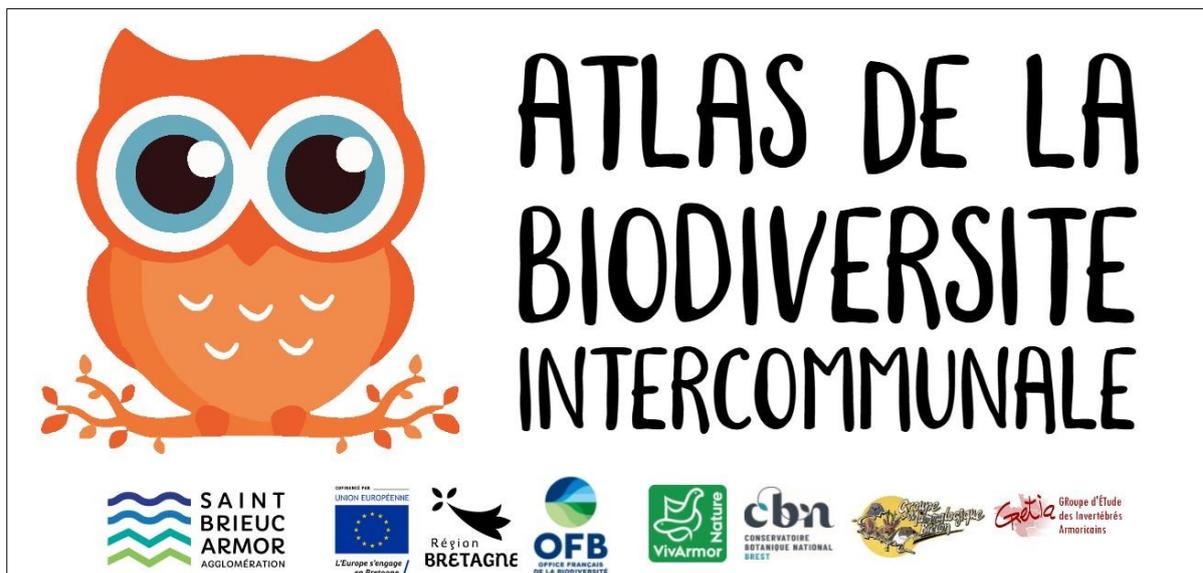
https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/fileadmin/medias/Publications/magazine/MAG_AGGLO_RENTRÉE_n_26_web.pdf

III.6 Plaquette de présentation de l'ABI distribuée au grand public lors du festival Natur'Armor, et dans les communes

Plaquette disponible en téléchargement libre en ligne :

https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/fileadmin/medias/Actualites/Fiche_ABI-2024-2.pdf

Charte graphique de l'ABI et mascotte :



III.7 Exemple d'une fiche espèce destinée au grand public

001

SALAMANDRE TACHETÉE

LE PETIT DRAGON DE NOS CAMPAGNES



BELLE ET DISCRÈTE !

Malgré ses couleurs vives, la Salamandre tachetée est un **animal discret**. Elle vit surtout dans les **milieux forestiers**. Il est également possible de la trouver dans le bocage et même parfois dans les **jardins**.

UNE REPRODUCTION ÉTONNANTE !

Contrairement aux grenouilles ou aux crapauds où l'accouplement a lieu dans les milieux aquatiques, les salamandres **s'accouplent en milieu terrestre**.

La gestation dure quelques mois et la femelle ira donner **naissance dans l'eau** aux petites larves, en automne ou au printemps. C'est d'ailleurs le seul contact que l'adulte aura avec cet élément.

En effet, la Salamandre tachetée est une très mauvaise nageuse.

HAUT LES MAINS !

La coloration de la Salamandre n'a pas une fonction décorative mais c'est avant tout un bon **moyen de défense**.

Elle prévient simplement les prédateurs. En cas de danger, un liquide laiteux très toxique suinte par les orifices de glandes situées derrière les yeux (glandes parotoïdes).

Mais n'ayez crainte, il vous suffit de vous **laver les mains** si vous êtes amenés à la toucher.



CARACTÉRISTIQUES

taille : 11 à 21 cm

Longévité : ≈ 20 ans

Statut : Menacée & protégée

Habitat : Terrestre et aquatique

Observations : 59 589



L'espèce peut être observée sur tout le territoire et plus particulièrement dans les espaces boisés.

La Salamandre tachetée est **présente** sur l'ensemble du territoire français métropolitain, exceptée en Corse.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La Salamandre tachetée est un animal extraordinaire qui a le pouvoir de **se régénérer**. Une queue ou même un membre sectionné peut repousser et reprendre la morphologie exacte du membre absent.

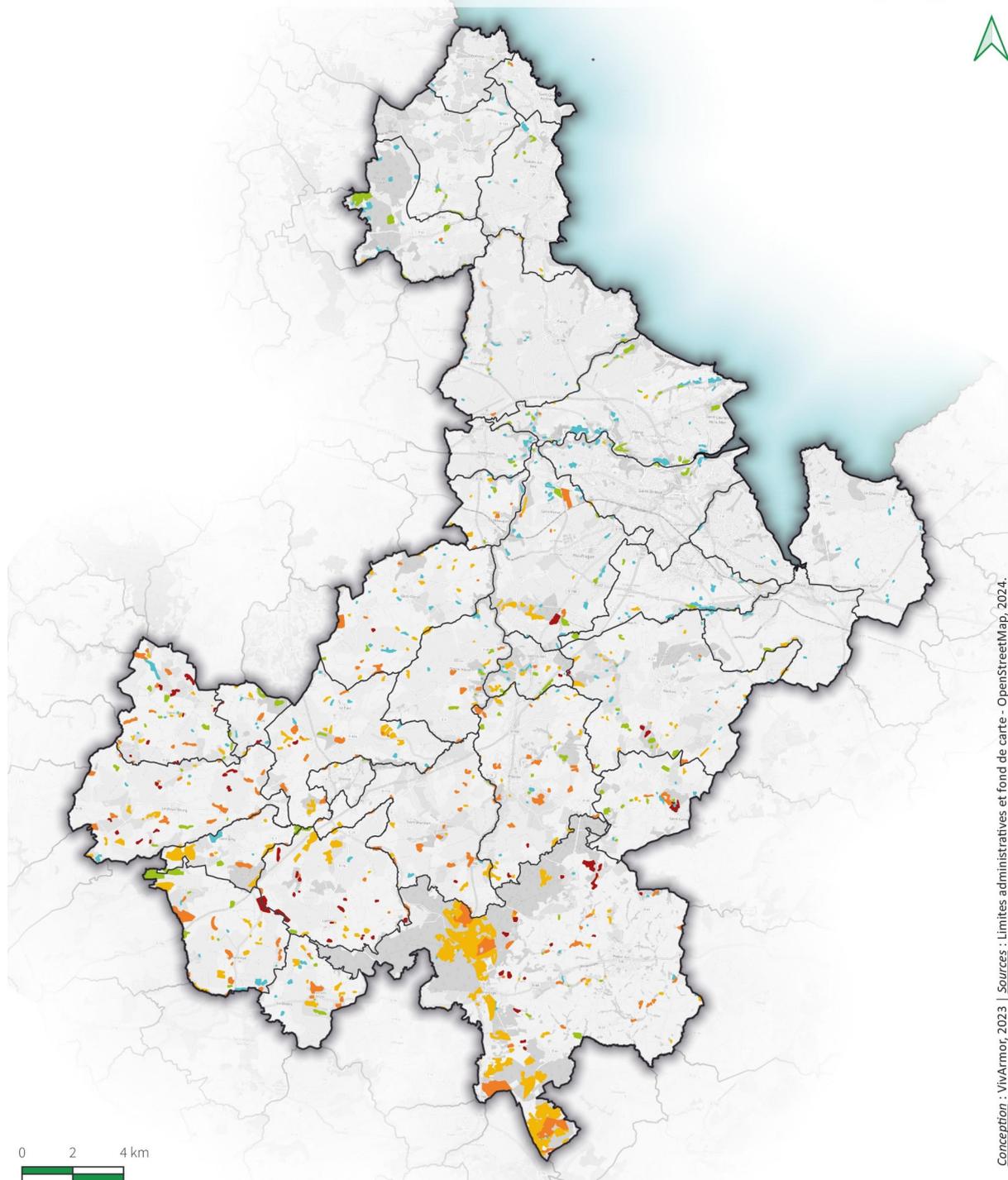
DES QUESTIONS, DES OBSERVATIONS : biodiversite@sbaa.fr & prochainement une plateforme contributive
PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ : www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/



III.8 Carte des sites priorités pour les inventaires en phases 2 et 3

Sites de prospection identifiés

Priorisation des prospections



0 2 4 km

Priorité de prospection des sites identifiés

- Forte
- Assez fort
- Moyenne
- Assez faible
- Faible

Limites administratives

- Limites communales

Conception : VivArmor, 2023 | Sources : Limites administratives et fond de carte - OpenStreetMap, 2024.

**ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE DE
SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION**
Rapport intermédiaire – 31 mars 2024



Ce projet est co-financé par différents organismes :

- l'Office Français de la Biodiversité
- la Région Bretagne via le fonds européen FEDER
- la région Bretagne via le contrat nature